

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 29 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la présidente de la Communauté de Communes de La Matheysine, datée du vingt-et-un mai deux-mille vingt-six conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°02-2026
Election du vice-président

Membres titulaires présents : Coraline SAURAT, Jean-Luc RAVANAT, Gérard DELOR, Jean-Michel BRUGNERA, Patrick KAITANDJIAN, Nadine BARI, Franck GERBI, Riccardo PES, Sabine NOIRET, Frédéric ASTRUA, Marie-José MULLET, Jean-Pierre REBREYEND, Damien GIRARD, Marc GUILLOT

Membres suppléants présents : Philippe FAURE, Nicolas VIALANEIX, Aurélie FEVRIER, Sœur Marie-France BROTHIER, Eric CHATTARD, Alain COLLAUD,

Excusés : Carine MARY, Marlène CROS, Dianysis BAYOUMY, Laurent CHENEVAS

Nombre de présents : 20 dont 14 membres titulaires, 6 membres suppléants

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de voix délibératives : 15

Après l'élection du Président, il est procédé à l'élection du vice-président. Conformément à l'article R133-5 du Code du Tourisme et à l'article 4 des statuts de l'EPIC, le vice-Président est élu par le Comité de Direction en son sein. Il est élu au scrutin majoritaire à 3 tours.

Jean-Pierre REBREYEND est unique candidat. Le vote se déroule à bulletin secret.

Jean-Pierre REBREYEND est élu vice-président de Matheysine Tourisme au 1^{er} tour, par 15 voix sur 15 (15 voix POUR).

Pour copie conforme,

Le 29/05/2026

Le Président, Jean-Luc RAVANAT

Date d'envoi à la préfecture 29/05/2026
Date d'affichage – publication 29/05/2026
Certifié rendu exécutoire 29/05/2026

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

13 route du Terril - 38350 SUSVILLE

SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble